

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1078

6 juin 2007

### SOMMAIRE

Actar International S.A. ....	51710	Iplom International S.A. ....	51703
Actar International S.A. ....	51711	Iplom International S.A. ....	51703
Adlershofer S.à r.l. ....	51720	Luxembourg Basketball Academy ....	51713
AELF Alsdorf S.à r.l. ....	51714	Mas de la Cabre S.A. ....	51713
Albion Holdco S.à r.l. ....	51721	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l. .....	51721
Anima International S.A. ....	51698	Mirabella ....	51718
Bimaculatus S.à r.l. ....	51700	Multibuilding S.A. ....	51701
Boutsen Aviation Luxembourg S.A. ....	51712	Myway International S.A. ....	51703
Briarius S.à r.l. ....	51700	Nord Immo S.A. ....	51701
Brondi Finanziaria S.A. ....	51702	Nova Editor S.A. ....	51717
Burryi S.à r.l. ....	51699	Nova Editor S.A. ....	51721
Business Technology Services ....	51721	Obanosh ....	51716
California Internet Holding S.A. ....	51715	Pamplona PE Holdco 5 S.A. ....	51720
Catalyst Financial Services S.A. ....	51722	Piccolina S.A. ....	51744
Cervo Holding S.A. ....	51702	Point Parks Poland 1 S.à r.l. ....	51729
Charles Investment S.A. ....	51715	Polymont International S.A. ....	51711
Dennemeyer & Associates ....	51713	Proxima S.A. ....	51741
Dennemeyer & Co S.à r.l. ....	51714	Sankaty LuxCo S.à r.l. ....	51720
Dennemeyer & Co S.à r.l. ....	51714	Sarnia S.à r.l. ....	51744
European Investment and Development Company NP S.A. ....	51704	Savic S.à r.l. ....	51712
European Investment and Development Company TN S.A. ....	51723	SBS Lux S.A. ....	51744
Euro Re S.A. ....	51743	Senses ....	51701
Fabemibri ....	51717	S.F.I.P. SA ....	51718
Finanim S.A. ....	51712	Société de Gestion Comptable S.à r.l. ....	51710
Finanzimmo S.A. ....	51743	Socimmola S.à r.l. ....	51710
FIN.ZO S.A. ....	51698	Sonnie Holding S.à r.l. ....	51729
Gemina Fiduciary Services S.A. ....	51743	Starking S.A. ....	51722
Glas Moske Luxembourg S.à r.l. ....	51720	Symphony Finance S.A. ....	51698
HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l. ....	51699	Synapse International S.A. ....	51702
Immo BHL S.A. ....	51722	Toniek SA ....	51716
Immo-Consulting S.à r.l. ....	51711	VECTIS Group S.A. ....	51737
Immo-Consulting S.à r.l. ....	51711	Wijatik Corporation S.à r.l. ....	51741
Immo-Consulting S.à r.l. ....	51744	Winchester Luxembourg 1 S.à r.l. ....	51721

**FIN.ZO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 53.532.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu, le 4 avril 2007 à 10.00 heures au siège social*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Armand De Biase, né le 15 juin 1975 à Metz en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIN-ZO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050287/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Symphony Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 86.043.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 avril 2007:

- L'Assemblée a accepté la démission de l'Administrateur Monsieur Stefano Giuffra.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant la société DEL-PHEA S.à r.l., ayant son siège social 22, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007050289/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Anima International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 104.945.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 avril 2007 que:

1. Monsieur Francis Hoogewerf, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, est résilié en tant qu'Administrateur.

2. La nomination de Mademoiselle Nathalie Clercx, ayant son adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, en tant qu'Administrateur est acceptée.

3. Le siège social de la société a été transféré 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour ANIMA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050475/7392/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03888. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Burryi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.814.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 février 2007:

- Ancienne situation:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED: .....	250

- Nouvelle situation:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED: .....	225
M&W IMMOBILIEN-UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH, enregistrée auprès du «Lower Court of Potsdam» sous le numéro HRB 19859, Am Anger 9, D-14476 Gross Glienicke: .....	25

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BURRYI S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050300/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.905.

Pursuant to a share purchase agreement dated March 25, 2004, five thousand (5,000) shares representing the entire share capital of the Company have been transferred from HCEPP MANAGEMENT COMPANY II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.111 to HCEPP II LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Company Trade and Companies Register under number B 90.906.

April 6, 2007.

HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l.

S. Ozdemir

Manager

Suivant un acte sous seing privé de cession de parts sociales en date du 25 mars 2004, cinq mille (5.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société ont été transférées par HCEPP MANAGEMENT COMPANY II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.111 à HCEPP II LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.906.

Le 6 avril 2007.

HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l.

S. Ozdemir

Gérant

Référence de publication: 2007050609/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03169. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

**Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 février 2007:

- Ancienne situation:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED: .....	250

- Nouvelle situation:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED: .....	225
M&W IMMOBILIEN-UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH, enregistrée auprès du «Lower Court of Potsdam» sous le numéro HRB 19859, Am Anger 9, D-14476 Gross Glienicke: .....	25

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BIMACULATUS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050302/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 février 2007:

- Ancienne situation:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED: .....	250

- Nouvelle situation:

	Parts sociales
LB UK RE HOLDINGS LIMITED: .....	225
M&W IMMOBILIEN-UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH, enregistrée auprès du «Lower Court of Potsdam» sous le numéro HRB 19859, Am Anger 9, D-14476 Gross Glienicke: .....	25

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BRIARIUS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050303/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Multibuilding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.473.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 mars 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Madame Marie-Louise Schmit, Administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007050306/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Senses, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 98.076.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 15 janvier 2007*

Le conseil d'administration décide:

- de prendre note de la démission de M. Pim Heijnen résidant au 50, Kerkstraat, B-2970 's-Gravenwezel, Belgique, de sa fonction d'Administrateur avec effet au 15 janvier 2007;

- de prendre note de la démission de M. Petrus Heijnen résidant au 12, Kasteeldreef, B-2950 Kapellen, Belgique, de sa fonction d'Administrateur avec effet au 15 janvier 2007;

- de prendre note de la démission de M. Petrus Heijnen résidant au 12, Kasteeldreef, B-2950 Kapellen, Belgique, de sa fonction de délégué à la gestion journalière avec effet au 15 janvier 2007;

- de nommer M. Rudy Rijckaert résidant au 8, avenue St Roman, 98000 Monaco, à la fonction d'Administrateur avec effet au 15 janvier 2007, pour une durée indéterminée.

- de nommer M. Sebastiaan Rijckaert résidant au 8, avenue St Roman, 98000 Monaco, à la fonction d'Administrateur avec effet au 15 janvier 2007, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007050327/3984/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Nord Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour NORD IMMO S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007050397/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02122. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Synapse International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.952.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2007*

Démission d'un administrateur:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, démissionne de sa fonction en tant qu'administrateur

Nomination d'un nouvel administrateur pour une durée de 6 ans:

Monsieur Kjell Bergqvist, Norra Kustvaegen 30B S-623 77 Klintehamn (Suède), né le 1er avril 1936 à Västerhan, nommé en tant que nouvel administrateur

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

P. Bergqvist / S. Paché / I. Deschuytter

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007050347/1197/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Cervo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.855.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 9 février 2007 il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Bo Widman, Mme Nadine Gloesener, ainsi que M. Mikael Holmberg, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 9th, 2007, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Bo Widman, Mrs Nadine Gloesener, as well as Mr Mikael Holmberg as directors of the board until the next annual general meeting.

2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the Company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Référence de publication: 2007050350/1369/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Brondi Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.927.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007050384/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02320. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Iplom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.281.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 1998, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 530 du 21 juillet 1998. Le capital a été converti en euro par acte sous seing privé en date du 20 novembre 2000, publié par extrait au Mémorial C n<sup>o</sup> 594 du 1<sup>er</sup> août 2001.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IPLOM INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050379/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02888. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Iplom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.281.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 1998, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 530 du 21 juillet 1998. Le capital a été converti en euro par acte sous seing privé en date du 20 novembre 2000, publié par extrait au Mémorial C n<sup>o</sup> 594 du 1<sup>er</sup> août 2001.

Le bilan au 30 septembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IPLOM INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2007050380/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02890. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Myway International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8034 Strassen, 16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 86.292.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050381/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**European Investment and Development Company NP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.892.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The public limited company SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by two of its directors:

- Mr Nico Hansen, named hereafter, and

- Mrs Raymonde Weber, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- Mr Nico Hansen, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing parties, acting as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

**Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company may make any transaction pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any company in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting is held on the 1st Thursday of June at 11.00 a.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### **Title VI.- Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 18.** The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.
- 3.- Exceptionally the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

##### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The public limited company SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ninety shares . . . . .	90
2.- Mr Nico Hansen, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ten shares . . . . .	10
Total: one hundred shares . . . . .	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

##### *Declaration - Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty Euros.

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - a) Mr Nico Hansen, private employee, born in Differdange, (Grand Duchy of Luxembourg), on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
  - b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
  - c) Mrs Raymonde Weber, private employee, born in Bouzonville, (France), on the 8th of January 1957, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 

The limited liability company MGI FISOGEST S.à r.l., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20.114.
- 4.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.
- 6.- The one hundred (100) representative shares of the subscribed share capital are issued as bearer shares.
- 7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Nico Hansen, prenamed, as first delegate of the board of directors, with all the powers to bind the company by his individual signature.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

1.- La société anonyme SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Nico Hansen, qualifié ci-après, et

- Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

#### Titre II.- Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3.- Exceptionnellement le premier délégué du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

##### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, quatre-vingt-dix actions . . . . .	90
2.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, dix actions . . . . .	10
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Nico Hansen, employé privé, né à Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
  - b) Madame Sophie Batardy, employée privée, née à Lille, (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
  - c) Madame Raymonde Weber, employée privée, née à Bouzonville, (France), le 8 janvier 1957, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.
- 4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
- 6.- Les cent (100) actions représentatives du capital social souscrit sont émises comme actions au porteur.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Nico Hansen, préqualifié, comme premier délégué du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hansen, Weber, Batardy, J. Seckler.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 3 avril 2007. Relation GRE/2007/1479. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007050549/231/332.

(070049853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Société de Gestion Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 87.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050382/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Socimmola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 87.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050383/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Actar International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007050385/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02317. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Polymont International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.922.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2007*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

55, avenue de la Liberté, Liberty Center, L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007050469/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Actar International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007050386/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02318. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Immo-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.071.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050388/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01911. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Immo-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.071.

---

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050389/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01913. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Finanim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.968.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 avril 2007 que:

- L'adresse du siège social de la société a été transférée du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007050470/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Boutsen Aviation Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.030.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007050399/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02516. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Savic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.075.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007050400/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02519. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Luxembourg Basketball Academy, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 215, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg F 17.

—  
**DISSOLUTION**

*Compte-rendu de l'Assemblée Générale de dissolution du 17 février 2007*

**Art. 22.** La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin, et conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. Le patrimoine de l'association sera affecté à des missions en relation avec son objet.

Conformément à l'article 22 des statuts de l'ASBL LUXEMBOURG BASKETBALL ACADEMY (LBA), une assemblée générale de dissolution s'est tenue le 17 février 2007 au siège de l'association, 215, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Plus des deux tiers des membres étaient présents. À l'unanimité des membres présents, l'assemblée a décidé de sa dissolution avec effet immédiat.

L'assemblée a par ailleurs décidé, conformément aux dispositions de l'article 22 précité, que la totalité du patrimoine de l'association, en l'occurrence le solde de son compte bancaire auprès de la BCEE, serait versé, après clôture dudit compte, à l'ASBL BASKET RACING LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 17 février 2007.

C. Hublart / G. Bassani

*Le Président / Le Trésorier*

Référence de publication: 2007050618/7596/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04477. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

---

**Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.029.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

MAS DE LA CABRE S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2007050401/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03144. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070049414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Dennemeyer & Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 53.358.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DENNEMEYER & ASSOCIATES*

*Signature*

Référence de publication: 2007050402/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00197. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070049412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**AELF Alsdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.390.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 19 mars 2007*

1. Les démissions de Monsieur Enzo Guastaferrri et Monsieur David Duffield ont été acceptées avec effet au 15 janvier 2007 et au 19 mars 2007 respectivement.

2. Monsieur Philippe van Der Beken, né le 1<sup>er</sup> octobre 1975 à Aalst en Belgique, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri avec effet au 15 janvier 2007, pour une durée indéterminée et Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten en Belgique, avec adresse professionnelle au Boechoutlaan 55, B-1853 Strombeek-Bever, Belgique a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur David Duffield avec effet au 19 mars 2007, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Philippe Van der Beken
- b. Daniel Peeters

3. Le transfert du siège social de la Société du 46a, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007 a été approuvé.

Fait le 19 mars 2007.

*Pour AELF ALSDORF S. à r. l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007050474/6981/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07363. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Dennemeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DENNEMEYER & Co S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007050403/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00189. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Dennemeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DENNEMEYER & Co S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007050404/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00191. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**California Internet Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007050405/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01331. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Charles Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 39.197.

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHARLES INVESTMENT SA ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.197, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 22 juin 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 3 avril 1998,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro par l'assemblée générale annuelle tenue exceptionnellement le 5 novembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 3 avril 2002,

ayant un capital social fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre anticipativement la société CHARLES INVESTMENT S.A. et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société CHARLES INVESTMENT SA. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société à savoir Monsieur Jean Zeimet, Monsieur Angel Caschera et la société à responsabilité limitée @CONSEILS S.à r.l., ainsi qu'au commissaire aux comptes à savoir la société à responsabilité limitée READ S.à r.l. pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Maiezza, B. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2007, vol. 541, fol. 16, case 10. GRE/2007/896. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007050421/231/69.

(070049734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Obanosh, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 44.378.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050406/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02805. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Toniek SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 61.164.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050407/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02808. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Fabemibri, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050408/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02826. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Nova Editor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.509.

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVA EDITIOR S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.509, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1692 du 26 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 932 du 11 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial et dans le «d'Wort», en date des 16 et 24 juin 2005.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les quarante mille cinq cents (40.500) actions de Catégorie A et toutes les sept mille cinq cents (7.500) actions de Catégorie B, vingt-sept mille (27.000) actions de Catégorie A et deux mille cinq cents (2.500) actions de Catégorie B, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3<sup>e</sup> mardi du mois d'octobre à 15 heures au 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2006.

2.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

3.- Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 3<sup>e</sup> mardi du mois d'octobre à 15.00 heures au 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2006.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de deux administrateurs:

- a.- Madame Maria Gabriella Attardi, commercialista, demeurant à Corso Vittorio Emanuele, 287, Rome, Italie,
- b.- Monsieur Arnaldo Rossi, expert-comptable, demeurant à Rome, et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- a.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Monsieur Pietro Granello Di Casaletto, manager, demeurant Via Caffaro 11/11, 1-16124 Gênes.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2005, vol. 432, fol. 41, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050422/242/69.

(070049713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Mirabella, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.075.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050409/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02829. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070049400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**S.F.I.P. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.F.I.P. SA, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section

B, sous le numéro 102.903, constituée originellement sous la dénomination sociale de EUROPEAN INDUSTRY AND FINANCE ENTERPRISE S.A., en abrégé E.I.F.E. S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 23 novembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2005 du 25 octobre 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en S.F.I.P. SA,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion de ses propres immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de sa propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble pour son propre compte.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Wagner, J.-M. Boden, R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2007, vol. 541, fol. 15, case 11, GRE/2007/885. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007050419/231/67.

(070049784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Adlershofer S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.758.

—  
EXTRAIT

En date du 2 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg» à «avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg» avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050437/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Sankaty LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.056.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46562 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007050441/211/11.

(070049634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007050439/5770/12.

(070049336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Glas Moske Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 89.870.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2007.

P. Bettingen  
Notaire

Référence de publication: 2007050442/202/12.

(070049638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2007.

P. Bettingen  
Notaire

Référence de publication: 2007050443/202/12.

(070049642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Nova Editor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.509.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007050444/242/12.

(070049715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Business Technology Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.444.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46575 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007050464/211/11.

(070049719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Albion Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Winchester Luxembourg 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.638.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007050468/239/13.

(070049342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Immo BHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 99.293.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 21 février 2007*

Transfert du siège social de la société de 2, rue Wieseck L-8269 Mamer à 53, route d'Arlon L-8211 Mamer  
Fixation de l'adresse du siège social à 53, route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2007050471/1197/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Catalyst Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.230.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 mars 2007*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy

2. Les sociétés MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur,

3. Monsieur Timothy Roberts, né le 18 mars 1952 à Sydney, Australie, ayant son domicile professionnel au 10-13 Lovat Lane, Londres, Royaume-Uni, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011,

4. Monsieur Colm Smith, né le 16 novembre 1974 à Dublin, Irlande, ayant son domicile professionnel à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011,

5. Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son domicile professionnel à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011,

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes,

7. La société anonyme EQUITY TRUST CO (LUXEMBOURG) S.A., B 15.302, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pour CATALYST FINANCIAL SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007050477/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

---

**Starking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 103.805.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2007*

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 4 ans, Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant à Luxembourg, 6, rue Heine, L-1720, administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, administrateur démissionnaire.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- L'Assemblée prend note que Maître René Faltz et que Maître Tom Felgen, Administrateurs de la société, ont changé d'adresse et demeurent désormais 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007050480/263/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

### **European Investment and Development Company TN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.893.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The public limited company SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by two of its directors:

- Mr Nico Hansen, named hereafter, and

- Mrs Raymonde Weber, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- Mr Nico Hansen, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing parties, acting as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

#### **Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company may make any transaction pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any company in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting is held on the 1st Thursday of June at 03.00 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### **Title VI.- Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 18.** The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.
- 3.- Exceptionally the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1.- The public limited company SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ninety shares, . . . . .	90
2.- Mr Nico Hansen, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ten shares, . . . . .	10
Total: one hundred shares, . . . . .	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Declaration - Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty Euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - a) Mr Nico Hansen, private employee, born in Differdange, (Grand Duchy of Luxembourg), on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
  - b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
  - c) Mrs Raymonde Weber, private employee, born in Bouzonville, (France), on the 8 of January 1957, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company MGI FISOGEST S.à r.l., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20.114.

4.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.

6.- The one hundred (100) representative shares of the subscribed share capital are issued as bearer shares.

7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Nico Hansen, prenamed, as first delegate of the board of directors, with all the powers to bind the company by his individual signature.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

1.- La société anonyme SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Nico Hansen, qualifié ci-après, et

- Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

## **Titre II.- Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

## **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3.- Exceptionnellement le premier délégué du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

##### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- La société anonyme SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, quatre-vingt-dix actions, . . . . .	90
2.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, dix actions, . . . . .	10
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Nico Hansen, employé privé, né à Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Madame Sophie Batardy, employée privée, née à Lille, (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Madame Raymonde Weber, employée privée, née à Bouzonville, (France), le 8 janvier 1957, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

6.- Les cent (100) actions représentatives du capital social souscrit sont émises comme actions au porteur.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Nico Hansen, préqualifié, comme premier délégué du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

#### Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hansen, Weber, Batardy, J. Seckler.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 3 avril 2007, Relation: GRE/2007/1480. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007050548/231/334.

(070049855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

#### **Sonnie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.988.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007050745/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02483. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

#### **Point Parks Poland 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.866.

#### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.380.

PINNACLE PARTNERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register under number B 116.457.

both here represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in there hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of POINT PARKS POLAND 1 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

#### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) Class A shares and fifty (50) Class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash or in kind, regarding any issuance of shares in the share capital of the Company or rights, options or other interests over such shares (in the form of convertible securities or in any other form). The Company shall not issue any of said rights or shares without having first offered the same on written notice for acceptance not earlier than twenty-one (21) days following the dispatch of such notice to all the shareholders of the Company, offering the same on a pre-emptive basis, in proportion to such members' existing holdings of Class A or Class B shares, and on identical terms and conditions as to their issue and allotment. For the avoidance of doubt, a member may agree to purchase only a fraction of the shares offered to it on a pre-emptive basis.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital, without prejudice of the below restrictions.

The holders of class B shares shall not:

(a) pledge, mortgage (whether by way of fixed or floating charge) or otherwise encumber their legal or beneficial interest in their Class B shares; or

(b) sell, transfer or otherwise dispose of any of such Class B shares (or any legal or beneficial interest therein); or

(c) enter into any agreement in respect of the votes attached to their Class B shares; or

(d) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing;

without first having obtained written approval from all the holders of Class A shares, such approval not to be unreasonably withheld or delayed.

To the extent applicable, if a holder of class A shares shall determine to sell all of its shares in a bona fide arm's length transaction to a third party, such holder of Class A shares shall serve a written notice (the «Sale Notice») on all the holders of Class B shares, setting out the consideration to be paid by the third party purchaser (the «Sale Price»), the resulting price per Class A share and Class B share (which shall be calculated in accordance with the respective rights of the members of the Company as provided for in a shareholders agreement which may be entered into from time to time), the material terms of such transaction and the completion date for the sale (which shall be at least fifteen days from the date of the Sale Notice) (the «Sale Date»).

On receipt of a Sale Notice, the holder of Class B shares shall be bound on the Sale Date to transfer or cause to be transferred to such third party all the shares owned by such holder in exchange for the Sale Price.

Any third party purchaser of the shares shall at the same time as the purchase of the said shares be bound to purchase any loan notes issued by the indirect subsidiaries of the Company (and held by the relevant holder or by an Associate (Associate means any subsidiary or subsidiary undertaking or holding company of such company and any other subsidiary or subsidiary undertaking of any holding company of such company) thereof at a price equal to the nominal value of the relevant loan notes plus an amount equal to any interest on such loan notes accrued but not paid as of the date such loan notes are sold.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, who do not need to be members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Moreover, if several managers have been appointed they shall be divided into class A, Class B and class C managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members and may be revoked ad nutum (without specific cause).

To the extent applicable, the Class A manager(s) and the Class C manager(s) shall be elected by the general meeting of members among the persons proposed for election by a majority of the holder(s) of Class A shares. The Class B manager(s) shall be elected by the general meeting of members among the persons proposed for election by a majority of the holder(s) of Class B shares.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager together with either a class B manager or a class C manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no board meeting may be held in or out of the United Kingdom.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that no manager shall participate at such meeting from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 17.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

All four hundred fifty (450) class A shares have been subscribed by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., and all fifty (50) class B shares have been subscribed by PINNACLE PARTNERS S.à r.l. prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

*Class A manager:*

- Mr Robert Barnes, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, born on 20 Novembre 1957, in Rinteln, Germany;

*Class B manager:*

- Mr Martin Carr, with professional address at Pinnacle, Celetna 38, 5th Floor, Prague 1, CZ 110 00, Czech Republic, born on 12 September 1968, in Kawerau, United Kingdom;

*Class C manager:*

- Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg, born on 4 May 1955, in Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 96.380,

PINNACLE PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.457,

toutes les deux ici représentés par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privée.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de POINT PARKS POLAND 1 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Catégorie A et de cinquante (50) parts sociales de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire ou en nature, pour toute émission de parts sociales dans le capital social de la Société, ou de droits, d'options ou d'autres formes d'intérêts sur de telles parts sociales (sous la forme d'instruments convertibles ou sous toute autre forme). La Société ne devra pas émettre de tels droits ou parts sociales avant de les avoir proposés au préalable par avis écrit à tous les associés de la Société au plus tôt vingt et un (21) jours après l'envoi d'un avis écrit pour acceptation à tous les associés, proposant ces parts à titre préférentiel, en proportion du nombre de parts sociales de Catégorie A ou de Catégorie B détenues par lesdits associés, et selon les mêmes termes et conditions en ce qui concerne leur émission et leur attribution. Afin d'éviter toute confusion, un associé peut donner son accord pour acquérir seulement une partie des parts sociales qui lui sont proposées à titre préférentiel.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sans préjudice des limitations ci-dessous.

Les détenteurs de parts sociales de Catégorie B ne devront pas:

(a) donner en gage, grever d'hypothèques (sur biens déterminés ou sur une universalité) ou de sûretés leurs droits ou intérêts sur leurs parts sociales de Catégorie B; ou

(b) vendre, transférer ou disposer de l'une quelconque de ces parts sociales de Catégorie B (ou des droits ou intérêts qui y sont attachés); ou

(c) conclure toute convention concernant les droits de vote attachés à leurs parts sociales de Catégorie B; ou

(d) donner leur accord, que celui-ci soit soumis ou non à une condition suspensive ou résolutoire, pour réaliser les actions qui précèdent;

sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit de tous les détenteurs de parts sociales de Catégorie A, ledit accord ne devant pas être refusé ou retardé abusivement.

Dans la mesure où cela est applicable, au cas où un détenteur de parts sociales de Catégorie A déciderait de vendre l'intégralité de ses parts sociales de bonne foi sur un marché de pleine concurrence à une tierce personne, ledit détenteur de parts sociales de Catégorie A devra délivrer un avis écrit (l'«Avis») à tous les détenteurs de parts sociales de Catégorie B, contenant la nature de la contrepartie à payer par le tiers-acquéreur (la «Contrepartie»), le prix en résultant par part sociale de Catégorie A et de Catégorie B (qui devra être calculé en accord avec les droits respectifs des associés de la Société ainsi que stipulé dans un pacte d'actionnaires susceptible d'être conclu de temps à autre), les dispositions importantes de la convention envisagée et la date d'exécution de la vente (qui devra se situer au moins quinze (15) jours après la date de l'Avis) (la «Date de Vente»).

Suivant réception de l'Avis, le détenteur de parts sociales de Catégorie B sera tenu de transférer ou de faire transférer à la Date de Vente au tiers-acquéreur toutes les parts sociales dont il est propriétaire en échange de la Contrepartie.

Chaque tiers-acquéreur des parts sociales sera dès l'acquisition desdites parts tenu d'acquiescer toute obligation résultant de prêts émis par les filiales directes de la Société et détenus par le détenteur concerné ou par un Associé (Associé signifie toute filiale ou entreprise filiale ou société holding de cette société), à un prix égal à la valeur nominale des obligations résultant des prêts concernés augmenté d'un montant correspondant au montant des intérêts cumulés mais non réglés sur ces obligations à la date à laquelle elles sont vendues.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, Il y aura trois classes de gérants: des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C.

Le(s) gérant(s) est/(sont) nommés par l'assemblée générale des associés et sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique.

En cas de pluralité de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie C sont élus par l'assemblée générale des associés parmi les personnes proposées pour l'élection par une majorité des associés détenteurs de parts de catégorie A. Les gérants de catégorie B sont élus par l'assemblée générale des associés parmi les personnes proposées pour l'élection par une majorité des associés détenteurs de parts de catégorie B.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance disposera de tout pouvoir pour représenter la société dans toutes circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération non contradictoire avec l'objet social de la société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie B ou ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie C.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à condition qu'aucun conseil de gérance ne puisse être tenu au ou depuis le Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, à condition qu'aucun gérant ne participe à une telle réunion depuis le Royaume-Uni.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présent ou représenté à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des quatre cent cinquante (450) parts sociales ont été souscrites par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., et l'intégralité des cinquante (50) parts sociales ont été souscrites par PINNACLE PARTNERS S.à r.l. préqualifiés.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provision transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- Monsieur Robert Barnes, ayant pour adresse professionnelle 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Grande Bretagne, né le 20 novembre 1957, à Rinteln, Allemagne.

#### *Gérant de Catégorie B:*

- Monsieur Martin Carr, ayant pour adresse professionnelle à Pinnacle, Celetna 38, 5th Floor, Prague 1, CZ 110 00, République Tchèque, né le 12 septembre 1968 à Kawerau, Royaume-Uni;

#### *Gérant de Catégorie C:*

- Monsieur Guy Harles, ayant pour adresse professionnelle L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg, né le 4 mai 1955 à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007. Relation: LAC/2007/2085. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050520/242/398.

(070049675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

### **VECTIS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 125.929.

#### — STATUTS

L'an deux mille et sept, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'ouest à L-2273 Luxembourg;  
et
- 2.- Monsieur Pierre Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue de Freylange à B-6700 Arlon;  
et
- 3.- Monsieur Jean Philippe Wagnon, demeurant 12, Juddegaass à L-8281 Kehlen;  
et
- 4.- Monsieur Serge Raucq, demeurant 36, rue François-Boudart à B-6700 Arlon;  
et
- 5.- Monsieur Gérard Flamion, demeurant 52, rue de la Résistance à B-6792 Halanzy;  
et
- 6.- Monsieur Daniel Beerens, demeurant 2, rue des genêts à L-8447 Steinfort.

Les comparants sub 1.- et 2.- sont ici représentés par Madame Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, en vertu de deux procurations ci-annexées.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: VECTIS GROUP SA

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 441.420,- (quatre cent quarante et un mille quatre cent vingt euros), représenté par 4.380 (quatre mille trois cent quatre vingt) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont exclusivement nominatives.

Toutes les actions émises sont inscrites sur un registre d'actionnaires, tenu et conservé, par les administrateurs, au siège de la société. Ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. La société décide si un certificat constatant cette inscription est délivré à l'actionnaire ou si celui-ci reçoit une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en, matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont librement cessibles entre actionnaires.

Cependant, si un actionnaire décide de céder tout ou partie de ses actions à un tiers, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires dans les conditions déterminées ci-après.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

A la demande du conseil d'administration de la société, le cédant devra justifier la réalité de l'offre ou de la demande.

Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande ou la proposition de cession aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées: si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédant sont, à défaut d'accord attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans le mois de l'offre ou de la demande l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, le Conseil d'Administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie des actions.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le Conseil d'Administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de céder au cessionnaire, indiqué dans son offre de cession, les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires.

En tout état de cause, une cession d'actions ne sera valable que dans la mesure où le cessionnaire a confirmé au conseil d'administration qu'il a eu connaissance de l'existence du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les actions soit au prix offert soit, à la demande des bénéficiaires du droit de préemption, à un prix qui sera fixé par le commissaire de la société sur la base de la valeur nette réelle des actions, compte tenu des plus-values ou moins-values éventuelles affectant les postes du bilan.

Le prix ainsi déterminé liera le cessionnaire et les actionnaires qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption sans que ce prix puisse être supérieur au prix offert par un tiers.

Le prix devra être réglé, sous réserve de délai plus long dans l'offre, pour moitié à la date de cession des actions et pour moitié dans les deux mois qui suivront cet acte de cession, sauf extension requise pour l'obtention éventuelle des autorisations de change.

Si l'offre n'est pas acceptée ou si elle n'est acceptée que pour partie des actions, les actions peuvent être vendues mais seulement à la tierce partie et aux termes et conditions telles qu'indiquées dans l'offre, sous la réserve toutefois que la vente devra avoir lieu endéans un délai de un mois après l'expiration des délais prévus pour le droit de préemption.

**Art. 5.** Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant la même procédure que celle prévue à l'article quatre des statuts.

### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée Générale et répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Roger Greden, prénommé (sept cent trente actions) . . . . .	730
2.- Monsieur Pierre Paul Boegen, prénommé (sept cent trente actions) . . . . .	730
3. - Monsieur Daniel Beerens, prénommé (sept cent trente actions) . . . . .	730
4.- Monsieur Jean Philippe Wagnon, prénommé (sept cent trente actions) . . . . .	730
5.- Monsieur Serge Raucq, prénommé (sept cent trente actions) . . . . .	730
6.- Monsieur Gérard Flamion, prénommé (sept cent trente actions) . . . . .	730
Total: (quatre mille trois cent quatre vingt actions) . . . . .	4.380

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 441.420,- (quatre cent quarante et un mille quatre cent vingt euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 6.800,-.

### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Jean Engling à 1466 Luxembourg

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) M. Daniel Beerens, prénommé
- b) M. Gérard Flamion, prénommé
- c) M. Roger Greden, prénommé
- d) M. Jean Philippe Wagnon, prénommé

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 8 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012, M. Gérard Flamion, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle

#### *Quatrième résolution*

Est nommé commissaire: CODEJA S.à r.l., ayant son siège au 18-20, rue Michel Rodange à 2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 71.771.

#### *Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille douze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Arroyo, J. P. Wagnon, S. Raucq, G. Flamion, D. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1509. — Reçu 4.414,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050992/242/212.

(070050329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

**Proxima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.998.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 mars 2007 que:

1. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Stefano Doninelli
- Monsieur Bruno Beernaerts
- Monsieur Roberto Franchini.

2. Est élu commissaire pour la même période (), la société:

- BF CONSULTING S.à.r.l., ayant son siège social 50, Val Fleuri - L-1526 Luxembourg.

Le mandat de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, étant expiré, ne sera pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007050329/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Wijatik Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.094.

In the year two thousand and seven, on the seventh of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONDON & REGIONAL OVERSEAS LIMITED, having its registered office at 2, St Alphage House - Fore Street, GB EC2Y 5DH London, United Kingdom,

here represented by Mélanie Becker, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of WIJATIK CORPORATION S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on January 30, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 870 of May 3, 2006.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves that each financial year of the Company will start on 1 October and end on 30 September. Accordingly, the Meeting further resolves that the financial year which started on January 1, 2007 will close on 30 Sep-

tember 2007 rather than on 31 December 2007 and subsequently (ii) that the following financial will start on 1 October 2007 and end on 30 September 2008.

*Second resolution*

The sole partner decides the subsequent amendment of articles 15 and 16 of the articles of association, which will henceforth has the following wording:

« **Art. 15.** The Company's year commences on October 1st and ends on September 30th of the following year.»

« **Art. 16.** Each year, with reference to 30th of September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONDON & REGIONAL OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à 2, St Alphage House - Fore Street, GB EC2Y 5DH Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Mélanie Becker, avec adresse professionnelle à L2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société WIJATIK CORPORATION S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 870 du 3 mai 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide que chaque année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> octobre et finira le 30 septembre. Par suite, l'Assemblée décide, que l'année sociale qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sera clôturée le 30 septembre 2007 au lieu du 31 décembre 2007 et subséquemment, (ii) que l'année sociale suivante débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et se clôturera le 30 septembre 2008.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier les articles 15 et 16 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

« **Art.16.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 157s, fol. 83, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050949/242/81.

(070050225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

**Euro Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2007 à Luxembourg, 19 rue de Bitbourg à 9.20 heures*

«1) Le Conseil prend acte de la démission, à l'issue du présent conseil, de Monsieur Bernard Coucke de son mandat d'Administrateur.

2) Le Conseil coopte Monsieur Rik Vandenberghe, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard Coucke, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil élit à l'unanimité Monsieur Rik Vandenberghe pour succéder à Monsieur Bernard COUCKE comme Président du Conseil d'Administration.»

*Pour la Société*

A.C.S.G.

Signature

Référence de publication: 2007050339/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.668.

—  
L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 4 avril 2007, a décidé que:

Messieurs Giuseppe Napolitano, Alex Schmitt et Madame Josiane Wagner-Weiler sont confirmés dans leurs mandats d'administrateur de la société pour une année.

KPMG AUDIT est renommée Commissaire aux comptes de la société pour une année.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007050345/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Finanzimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 96.671.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007050357/6839/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03110. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**SBS Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.620.

Le bilan au 31 décembre 2005 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050360/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02329. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Piccolina S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 92.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050361/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Sarnia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.623.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'Assemblée Générale du 9 mars 2007 ont été déposés au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 2 avril 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007050936/225/12.

(070050378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

**Immo-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.071.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050394/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.